

- Pas de limite d'âge
- Frais médicaux 25.000 €
- Renforts et options

À PARTIR DE :

**15€**

Paiement en ligne 100% sécurisé  
Prime forfaitaire par personne

Cette prestation essentielle couvre tous les membres d'un groupe de voyageurs, en cas d'accident ou de maladie, à l'occasion d'un séjour de courte durée.

**Offre est modulable en fonction des besoins.**

## CRITÈRES

**DURÉE DE LA GARANTIE**  
JUSQU'À 30 JOURS

**RÉSIDENCE**  
PAYS DE L'UNION  
EUROPÉENNE

**NATURE DU SÉJOUR**  
COURT SÉJOUR,  
GROUPES

**DESTINATION**  
MONDE ENTIER, sauf :  
Syrie, Cuba, Iran, Corée  
du nord, Russie, et les  
régions ukrainiennes de  
Crimée, de la République  
populaire de Donetsk ou  
de la République  
populaire de Lougansk

**LIMITE D'ÂGE**  
AUCUNE

## GARANTIES



## RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

### COTISATION PAR PERSONNE

Cotisation	Par personne
Jusqu'à 8j	15€
Jusqu'à 15j	22€
Jusqu'à 30j	30€

Cotisation forfaitaire par personne, à partir de 15 voyageurs.

### LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

**FRAIS MÉDICAUX : à partir de 4€ par personne**  
Extension des frais médicaux à 50.000 € ou à 200.000 €  
par personne, au lieu de 25.000 €.

### LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

**ANNULATION-MODIFICATION DE VOYAGE : à partir de 10€  
par personne**

À l'exclusion des rechutes ou aggravations de maladies  
antérieures. Remboursement des frais d'annulation à  
concurrence de 1.500 € par assuré, franchise 30 €.

**BAGAGES : à partir de 1,5€ par jour**  
Perte, vol de vos effets personnels jusqu'à 1.000€ par  
personne et 2.000€ par événement.

### infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- Pour les séjours de plus de 3 mois, découvrez la gamme **Plan Santé**

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 <b>FRAIS MÉDICAUX</b>	<b>FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER</b>	Maximum : <b>25.000€</b>
	<b>EN CAS D'HOSPITALISATION</b> (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 <sup>er</sup> euro, à concurrence de <b>100 %</b> des frais réels.
	<b>HORS HOSPITALISATION</b>	Prise en charge au 1 <sup>er</sup> euro, à concurrence de <b>100 %</b> des frais réels.
	<b>SOINS DENTAIRES D'URGENCE</b>	Prise en charge au 1 <sup>er</sup> euro, à concurrence de <b>70 %</b> des frais réels. Max.: <b>250€</b>
 <b>RAPATRIEMENT &amp; ASSISTANCE</b>	<b>ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE</b>	Frais réels
	<b>ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER</b>	Frais réels
	<b>TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL</b>	Frais réels
	<b>RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE</b>	Frais réels
	<b>RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE</b>	Frais réels
	<b>PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ</b>	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : <b>50€</b> • Maximum : <b>500€</b>
	<b>PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ</b>	Maximum par Assuré et par jour : <b>50€</b> Maximum : <b>500€</b>
	<b>RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS</b>	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : <b>50€</b> • Maximum : <b>500€</b>
	<b>RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ</b>	Billet retour simple
	<b>ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>3.000€</b>
	<b>CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>7.500€</b>
	<b>FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES</b>	Max. par Assuré : <b>4.000€</b> . Max. par événement : <b>25.000€</b>
	<b>TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS</b>	Frais réels
<b>AVANCE DE FONDS</b>	Maximum par Assuré : <b>500€</b>	
 <b>RESP. CIVILE</b>	<b>RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER</b>	• Maximum dommages corporels : <b>450.000€</b> • Maximum dommages matériels : <b>45.000€</b> • Franchise par sinistre : <b>80€</b>



IOS



ANDROID